

L'an deux mil quatorze, le seize avril à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2014

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Maryse DESTOBERE, Florence GOSSART, Fabienne BURLLOT, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Mme Florence PAQUENTIN, MM. Oscar DURAND, Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, MM. Bruno DELEMARLE, Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Philippe-Hervé BLOUIN (pouvoir à M. SANSONE)

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

1- Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2013 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +1 873 794,62 €

Résultat de l'exercice 2013 : +2 339 626,43 €

Résultat à affecter : + 4 213 421,05 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : -25 063,01 €

Résultat de l'exercice 2013 : - 1 298 240,30 €

Excédent cumulé d'investissement : - 1 323 303,31€ (à reporter en 001)

Résultat des restes à réaliser : - 1858 956,11 €

Résultat à couvrir : -3 182 259,42 €

Il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 3182 259,42€, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (1 031 161,63 €).

M. HUS : Cette première délibération est tout à fait classique. Il s'agit d'anticiper le résultat de l'exercice 2013 qui vous sera présenté dans quelques semaines dans le cadre du compte administratif. L'idée aujourd'hui, est d'optimiser les recettes et les dépenses pour pouvoir vous présenter le plus fidèlement possible notre budget primitif pour 2014.

L'exercice 2013 présente les résultats suivants. En section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 1 873 794,62 €. A cela s'ajoute un résultat de l'exercice 2013 qui est un excédent également, de 2 339 626,43 € et enfin un résultat à affecter de 4 213 421,05 €. En section d'investissement, le résultat de l'exercice précédent présente un déficit de 25 063,01€. Le résultat de l'exercice 2013 présente un déficit pour sa part, de 1 298 240,30 €. L'excédent cumulé d'investissement est un déficit de 1 323 303,31 €. Le résultat des restes à réaliser est également un déficit de 1 858 956,11 €. Le résultat à couvrir est donc un déficit de 3 182 259,42 €. Il vous est donc proposé ce soir, d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement et c'est le compte 1068, pour un montant de 3 182 259,42 €. Le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant 1 031 161,63 €.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

2 – Budget principal – Budget primitif de l'exercice 2014

M. le Maire : Le point deux, le point lourd de cet ordre du jour, le budget principal de l'exercice 2014. Un budget un peu complexe par rapport au désengagement fort de l'Etat. On verra un peu les chiffres qui vont être annoncés par Benjamin. Si nous avons attendu pour voter le budget, il y a au moins deux raisons essentielles. La première des raisons, c'est par respect des électeurs. C'est-à-dire que voter un budget sans connaître le résultat des élections, c'est un peu bafouer le vote démocratique du mois de mars. C'est pour cela que j'ai souhaité, peut être qu'avant mais c'était avant, ne pas voter le budget mais avoir toute la procédure budgétaire préparatoire. C'est pour cela qu'il y a eu des commissions des finances, 3 au moins, et que tout était dans les tuyaux. Et à l'équipe élue de confirmer ou d'infirmer ce travail, c'est le premier point. Et le deuxième point : beaucoup de villes, j'étais avec le Trésorier ce matin, vont avoir quelques difficultés vu qu'elles ont voté des budgets en déséquilibre dans la mesure où les dotations de la part de l'Etat sont en baisse de 7 %. C'est la très mauvaise nouvelle que nous avons eue. Nous l'avons déjà anticipé au niveau des différentes réunions de commissions et au niveau de l'exécutif. Mais on ne s'attendait pas quand même à une si grande importance. Dans ces mauvaises nouvelles, on peut en souligner une moyenne pour ne pas dire bonne. C'est que la DSU reste en équilibre. Voilà un contexte très particulier marqué aussi par une volonté manifeste pour cette année 2014, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. Donc, il y a eu des contraintes à opérer surtout avec une demande assez importante, vous devez vous imaginer, je n'ai pas fait de promesses inconsidérées dans le cadre de cette campagne électorale. Donc, j'ai écrit noir sur blanc, que je ferais ce que je peux sur ce que j'ai écrit. Parce que j'ai dit que s'il y avait des partenaires qui venaient à se dédire, il faudra que l'on en rediscute si l'on ne veut pas avoir une augmentation de la fiscalité démesurée. Nous allons avoir des contraintes budgétaires lourdes. On a dû faire des choix lourds. Il est évident pour les services à la population, il faudra se poser la question à un moment donné. Quand on a plus les moyens de partir en vacances, on ne part pas en vacances. Et je dis toujours qu'à un moment donné il faudra savoir si, dans nos services à la population, il n'y a pas des choses qui sont superfétatoire par les temps qui courent, par rapport à la crise. Je vais laisser la parole à Benjamin qui va bien nous expliquer ce budget qui est bien, je vous rassure, en équilibre. Et qui donne quand même une volonté de notre part d'avoir un dégagement d'une capacité d'autofinancement maximale pour assurer les investissements de notre commune.

M. HUS : J'ai l'honneur de présenter ce budget primitif 2014 devant la représentation municipale. Et je le ferai en structurant mes propos, autour de trois axes. Le premier, il s'agit d'une représentation globale du budget en reprenant quelques éléments de contextes et puis en présentant ensuite l'équilibre général. Il y aura ensuite la présentation et nous rentrerons dans le détail de la section de fonctionnement avec d'une part les recettes et ensuite les dépenses de fonctionnement, avant d'entamer la section d'investissement avec ici les recettes et les dépenses qui vous sont présentées avant de revenir sur les grandes opérations d'investissements.

Mais avant toute chose, pour cette représentation globale du budget, permettez-moi de vous rappeler certains principes budgétaires qui sont essentiels. D'une part, il y a l'unité. C'est-à-dire que toutes les recettes et toutes les dépenses que nous prévoyons sont retracées dans un

document unique. C'est le document que vous avez reçu il y a quelques jours dans vos boîtes aux lettres. Et je rassure effectivement le public qui est présent ce soir, la présentation « power point » qui est proposée, reprend en substance l'épais document, le M14, qui a été envoyé à chacun des membres du conseil municipal. Et ensuite l'annualité, un budget est voté annuellement. C'est pourquoi nous sommes là ce soir et nous serons amenés en mars prochain à voter un nouveau budget. La seule exception, c'est concernant effectivement les décisions modificatives. Ensuite il y a l'équilibre, le remboursement en capital des indemnités d'emprunts doit s'effectuer par des ressources propres. Autrement dit, une municipalité ne peut pas emprunter pour rembourser ses emprunts précédents. Elle ne peut pas emprunter d'ailleurs non plus pour financer ses dépenses de fonctionnement. Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère. Il s'agit pour nous, ce soir, de ne pas minorer une dépense ou de ne pas majorer une recette. Les recettes et les dépenses, que ce soit en section de fonctionnement ou d'investissement, doivent également être adoptées en équilibre. Et enfin il y a un quatrième point qui est tout à fait important, un principe essentiel : c'est l'universalité. C'est-à-dire que toute recette perçue par la collectivité a vocation à financer n'importe quelle autre dépense et inversement. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'affectation des recettes ou des dépenses. Nous devons avoir ainsi une vision globale et transversale de notre budget. Je me permettrais également de rappeler la structure d'un budget. Comment cela fonctionne concrètement ? D'abord nous avons une section de fonctionnement. Elle vous est présentée par chapitre et ensuite par article. Les principales recettes de la section de fonctionnement, ce sont les impôts et taxes. C'est ce que l'on appelle le chapitre 73. Les dotations et participations, c'est le chapitre 74. Les dépenses, quant à elles, pour la section de fonctionnement, ce sont les charges de personnel, le chapitre 012, les charges à caractères générales, le 011 et enfin les intérêts de la dette, le 66. Nous reviendrons bien évidemment dans le détail juste après. Concernant la deuxième partie d'un budget, il s'agit de la section d'investissement, également exposée par chapitre. Concernant les recettes, nous avons ce que l'on appelle le fond de compensation de la TVA. C'est le 10922. L'idée est en fait que la collectivité recueille partiellement les dépenses de la TVA avec un délai de 2 ans. Il y a la taxe d'aménagement. C'est l'ancienne taxe locale d'équipement. C'est le chapitre 10223. On a également les emprunts, les subventions diverses que ce soit le FEDER, le FDAN, etc. S'agissant des dépenses de la section d'investissement, il y a le capital de la dette, les acquisitions et surtout les travaux. Vous pensez bien effectivement que c'est ici que l'on retrouvera toutes les opérations concernant le cœur de ville. Je présenterai également le calendrier budgétaire, c'est-à-dire les différentes étapes qui ont abouti à la présentation, ce soir, du budget primitif. Tout d'abord de novembre 2013 à mars 2014, il y a eu un certain nombre de lettres de cadrages qui ont été adressées aux services notamment, par M. le Maire, également lettres de cadrages adressées aux adjoints pour donner finalement les grandes tendances de ce budget compte tenu du contexte national. Il y a eu ensuite la préparation des données budgétaires et cela a été le travail des différentes commissions thématiques avec à nouveau de nombreuses rencontres entre les adjoints, les chefs de services. Et s'est entamée la construction du budget. Deux commissions de finances, en date du 12 et 19 février, se sont réunies pour commencer à travailler et à bien avancer sur le budget primitif. Avril 2014, nous y sommes aujourd'hui, c'est le vote du budget au conseil municipal. Effectivement et M. le Maire l'a rappelé, il s'agissait avant tout de respecter l'électeur qui était amené à se positionner les 23 et 30 mars dernier. Il s'agissait donc de présenter un budget qui soit le plus fidèle aux orientations qu'aurait prise la majorité municipale. Et puis, il y a le choix de sincérité notamment vis-à-vis des dotations. C'est vrai que certaines communes ont décidé de voter avant les élections sans connaître les dotations de l'Etat. Il s'avère pour notre part que nous avons attendu un petit moment avant de connaître notamment la dotation globale forfaitaire (la DGF) qui est en baisse cette année. Donc, nous ne sommes pas non plus, finalement, si seul parce que si je regarde autour de moi, nous avons des communes comme Neuville, comme Comines mais également Marcq-en-Baroeul ou La Madeleine qui n'ont pas encore adopté leur budget primitif, en tous cas elles ont attendu les élections municipales pour le faire. Alors vous voyez une pente glissante. Alors, j'entends déjà les commentaires. Sachez que l'échelle qui a été finalement choisie, est celle d'un amateur d'Excel sans doute, pas d'un grand professionnel. Toujours est-il, les chiffres sont là, et nous connaissons cette année une diminution sans précédent de la dotation globale forfaitaire de 7 %. 7 % c'est quoi ? C'est 111 000 €. Pour nous, c'est problématique. D'autant plus que l'on constate le désengagement financier de l'Etat sur un certain nombre d'éléments. L'Etat est d'ailleurs, pour nous, assez contradictoire. Et finalement, la commune de Mouvaux subit une double peine aujourd'hui. D'abord on nous demande, et c'est bien normal, de participer à l'effort collectif de réduction du déficit public. On nous a annoncé moins 1,5 milliard en 2014. On nous annonce 3 milliards de réduction en 2015. Et en même temps, on nous impose un certain nombre de réformes sans concertation. Je prendrais la réforme des rythmes scolaires. Et vous verrez que le montant estimé par nos services est assez intéressant, 120 000 €. Tiens, c'est précisément la baisse de la DGF cette année, 111 000 €. Vous voyez que véritablement pour nous, c'est une double peine. Et puis, il y a également un certain nombre de réformes, de lois qui sont adoptées qui ont un impact, notamment sur les agents publics. Pour nous, c'est 90 000 € en plus. Et une augmentation du taux de la TVA qui a forcément un impact sur nos dépenses. C'est vrai que pour nous, il semblait intéressant d'attendre de toute façon, le montant des dotations pour pouvoir présenter un budget qui soit le plus sincère possible.

Vous me permettez maintenant d'entrer dans le vif du sujet en vous présentant l'équilibre général. C'est ce que vous retrouverez dans votre épais document, en page 5. Concernant la section de fonctionnement, s'agissant des recettes prévues au budget primitif, elles sont de 13 549 580 €. A cela s'ajoute le résultat de clôture 2013, c'est en fait la première délibération que nous avons adoptée ensemble, c'est la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2013, pour un montant de 1 031 162 €. S'agissant maintenant des dépenses de fonctionnement qui sont prévues au budget primitif, elles sont de l'ordre de 14 580 742 €. Vous voyez donc un budget, s'agissant de la section de fonctionnement, en équilibre. S'agissant maintenant de la section d'investissement, les recettes prévues au budget primitif sont de 7 262 886 €. Les restes à réalisés de 2013 sont de 571 299 €. Pour votre information, les restes à réaliser, ce sont des dépenses qui ont été engagées en 2013 mais qui ne sont pas encore mandatées. Le circuit de la dépense ou de la recette n'a pas été finalisé et donc nous devons assumer en 2014, ces restes à réaliser. Concernant les dépenses d'investissement pour 2014, nous les prévoyons à 4 080 627 € et les restes à réaliser de 2013, sont de 2 430 255 €. Le solde d'exécution pour sa part, c'est un excédent de 1 323 303 €. Vous voyez à nouveau que le budget dans sa section d'investissement est équilibré à chaque fois pour 7 834 185 €.

Pour vous présenter finalement un comparatif notamment par rapport au budget de 2013, vous voyez que, concernant la section de fonctionnement, il y a une légère diminution. L'investissement pour sa part, est également en diminution. Et c'est vrai que si on s'arrêtait là sur l'analyse du budget, on constaterait finalement qu'il y a quand même environ 1 million de différence par rapport au budget primitif de 2013. A vrai dire il faut tout de suite apporter quelques corrections. En fait, concernant le budget de fonctionnement, que ce soit en 2013 ou en 2014, il y a à chaque fois à ternir compte de ce que l'on appelle des écritures d'ordre, des écritures comptables. Ce sont des mouvements d'ordre qui sont des écritures qui n'ont aucune espèce de conséquence sur nos recettes et nos dépenses. Et c'est pour cela que je vous propose d'ores et déjà, d'intégrer finalement la notion d'opérations réelles et de dépenses réelles. Ce qui nous donnera finalement une version plus sincère de notre budget primitif. Si je reviens sur nos recettes de fonctionnement qui sont en page 6 du M14, vous voyez à nouveau une comparaison entre 2013 et 2014. Et cette fois, si l'on prend uniquement les opérations réelles en tenant compte de ces écritures comptables, on se rend compte qu'effectivement, le fonctionnement au niveau des recettes est en légère augmentation, 1,42 % précisément, 189 860 €. Et vous voyez la nécessité de bien intégrer cela parce que si on avait intégré uniquement les recettes totales, on serait sur une diminution des recettes de fonctionnement de 4,29 %. Ce qui est assez considérable. Vous me permettez d'appeler à chaque fois : recettes réelles de fonctionnement, ce qui nous intéresse ce soir. Pour 2014, elles sont de 13 529 580 €. Il y a différents chapitres tout à fait importants dans ces recettes réelles. D'abord il y a ce que l'on appelle les produits des services pour 1 600 000 €. Ce sont à la fois les recettes encaissées en contre partie des services rendus à la population. Je pense à la cantine, aux accueils de loisirs et ce sont également les recettes qui résultent des locations diverses du domaine communal. On pense bien évidemment à tout ce qui concerne les concessions aux cimetières mais cela peut être également les droits de location sur la voie publique. C'est le premier poste de notre section de fonctionnement s'agissant des recettes. Il y a ensuite, c'est un point important, les impôts et taxes pour 8 548 700 €. Cela représente 63,19 % de nos recettes de fonctionnement. Autrement dit, c'est un budget qui est bâti grâce aux impôts et taxes qui sont tout à fait importants, notamment les taxes foncières et d'habitation pour un montant de 6 650 950 €. Cela représente 77,80 % des impôts et taxes. Il y a le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui est un fonds qui redistribue la richesse afin de rééquilibrer les territoires, pour 780 000 €. La taxe additionnelle aux droits de mutation pour 780 000 € et la compensation de la taxe professionnelle, ancienne taxe professionnelle, par Lille Métropole Communauté Urbaine, qui n'a pas bougé d'un iota depuis de nombreuses années, 536 500 €. Conformément aux engagements qui avaient été pris pendant la campagne, les taux des impôts locaux n'augmenteront pas. C'était notre engagement. Nous le respectons. Toujours concernant la section de fonctionnement et les recettes importantes, il y a les dotations et participations pour un montant de 3 243 880 €. Cela représente également un

poste important dans nos recettes de fonctionnement, 23,98 %. Nous avons d'une part, je vous l'ai dit tout à l'heure, la dotation globale forfaitaire qui prend une pente glissante si vous me le permettez, avec 1 485 480 €. Cela représente 45,79 % et c'est en baisse de 7 % par rapport à ce que nous avons perçu en 2013. Il y a également la dotation de solidarité urbaine pour 278 000 €. Il y a une stabilité et M. le Maire l'a rappelé en introduction. Par contre, il y a une dotation nationale de péréquation qui était initialement estimée à 320 000 €. Et son montant nous a été communiqué pas plus tard que ce matin. Alors c'est toujours problématique. La DGF, nous l'avons appris le lendemain du second tour des élections municipales. Et nous avons appris ce matin que la DNP ne sera pas de 320 000 € mais de 308 404 €. Cela nous fait quand même un différentiel d'environ 14 000 €. Rassurez-vous tout de suite. Avec M. le Maire et avec Pauline que je salue pour le travail qu'elle a mené avec le service tout au long de ces semaines, nous avons bien évidemment tout de suite réfléchi aux postes qui auraient pu finalement nous permettre de combler ce manque au niveau de la dotation nationale de péréquation. Et en accord avec M. le Maire, nous avons une piste qui est tout à fait sérieuse, qui concerne l'inscription des indemnités pour le budget primitif 2014, qui initialement vous était présenté à 177 000 € et qui seront rapporté à 170 000 €. Vous voyez un effort. En fait nous nous calons sur le budget 2013 qui avait été présenté tel quel à la représentation municipale il y a un an. Nous diminuerons donc ce poste. Concernant les atténuations de charges qui sont un autre élément des recettes de fonctionnement, ce montant est de 70 000 €. C'est quoi les atténuations de charges pour notamment les personnes qui rentrent au conseil municipal ? Ce sont en fait, les remboursements de la caisse primaire d'assurance maladie, tout ce qui est indemnités journalières, congés paternités qui nous sont remboursés. Si l'on compare les dépenses réelles entre 2013 et 2014, nous constatons une augmentation de 1,76 %. C'est-à-dire 201 391 €. Vous voyez une certaine stabilité des dépenses réelles pour 11 661 205 € en 2014. Si vous permettez, nous allons entrer en peu plus et un peu plus vite dans le sujet concernant nos dépenses de fonctionnement. C'est ce que vous retrouvez pour votre information en page 10/11 de votre fameux document M14. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, nous avons d'une part les charges à caractère général pour 2 766 105 €. Elles sont en baisse de 10 241 €. Nous avons d'autre part, c'est un gros poste pour nous, les charges de personnel, qui sont de 7 050 000 € soit une augmentation de 150 000 €. Il faut quand même mettre un peu d'humain derrière ces chiffres. C'est, sachez le, 191 agents permanents et plus de 140 agents non permanents. C'est-à-dire notamment les animateurs aux accueils de loisirs, du périscolaire qui assurent quotidiennement ces services aux petits Mouvallois ou aux parents. Donc derrière ces chiffres, il y a vraiment des ressources humaines qui sont fondamentales. Et je salue également Alban qui m'a transmis ces chiffres tout à fait importants. Les charges de personnel, c'est 49 % des dépenses de fonctionnement. Il y a également les autres charges de gestion courante pour 1 415 000 €. C'est une augmentation de 95 632 €. Et enfin les charges exceptionnelles qui sont de 430 000 €. C'est une diminution de 34 000 €. Qu'est ce que l'on trouve derrière ces charges financières exceptionnelles ? C'est tout ce qui est intérêts de la dette que nous remboursons annuellement. Et également don UNICEF, vous savez que Mouvaux est Ville amie des enfants. Nous avons également une subvention développement durable pour les récupérateurs d'eau. Bernard en est l'instigateur. C'est tout cela que l'on retrouve derrière ce chapitre des dépenses. Entrons, si vous me le permettez, dans le détail encore avec les dépenses à caractère général. 2 766 105 €, c'est 19 % des dépenses de fonctionnement. On retrouve tout ce qui est fluide : l'eau, le chauffage, l'électricité et l'éclairage public pour un montant de 592 985 €. Mais on doit y ajouter les carburants, les fournitures diverses, les petits équipements. Si on rentre maintenant par délégation pour bien comprendre ce qu'il y a derrière ces chiffres. Il y a tout d'abord le poste animation et culture mené par Sandrine avec 110 820 €. On retrouve le marché de Noël, la fête nationale, la fête des lumières, la fête des voisins, le salon des peintres, la fête de la musique, jazz en Nord. Nous avons également Mouvaux en concert ou encore l'école de musique. C'est un poste tout à fait important pour les Mouvallois. Il y a ensuite ce que l'on peut appeler la vie scolaire pour 701 704 €. Ici, on retrouve la restauration scolaire, l'école coupe et couture, les classes de neige, tout ce qui concerne les écoles et puis le forfait intercommunal. Jeunesse et sports, c'est aussi un poste tout à fait considérable, 224 600 €. On y retrouve les accueils de loisirs, le festival jeunesse, l'UNICEF, le CMJ, le cross des écoles, la journée du sport, les frais de déplacements des associations sportives. Au niveau de la petite enfance, nous avons un montant de 35 150 €. Concernant le Web et les nouvelles technologies, c'est 18 290 € et concernant la communication, 61 255 €. Je continue. Nous sommes toujours sur les charges à caractère général si vous ne m'avez pas perdu. Concernant le développement durable, c'est un poste qui est pour nous, une priorité. 9 060 €, cela comprend beaucoup de choses. A la fois la semaine de réduction des déchets, cher Bernard, la semaine du développement durable, l'achat de sachets biodégradables ou encore les pinces à déjections canines. Les services techniques pour leur part, présentent un budget de 1 350 031 €. Cela représente 48,81 % des charges à caractère général. On y retrouve beaucoup des services rendus à la population mouvalloise. C'est le nettoyage, la préservation des espaces publics avec la propreté des fils d'eau et trottoirs. C'est l'entretien des bâtiments, l'entretien de l'éclairage public, l'entretien des espaces verts. Autrement dit, c'est aussi le quotidien de nos Mouvallois. Les services administratifs présentent un budget de 234 095 €. Cela comprend à la fois l'espace famille qui a émergé cette année, les finances, les ressources humaines, l'urbanisme ou encore l'administration générale. Concernant les autres charges de gestion courante, elles présentent un montant de 1 415 000 €. C'est 10 % des dépenses de fonctionnement. Vous retrouvez notamment la vie scolaire avec la participation aux OGEC pour le fonctionnement des écoles privées pour un montant de 466 840 €. Vous avez également la subvention au CCAS qui est de 361 000 € et vous avez enfin les subventions aux associations pour un montant de 262 788 €. Cela comprend les subventions aux associations sportives pour un montant de 151 500 €. Voilà pour les autres charges de gestion courante. Si nous faisons une petite conclusion au milieu du chemin, vous vous rendez compte que les recettes de gestion présentent un montant de 13 478 580 € et les dépenses sont de 11 231 205 €. Et vous constatez en faisant la soustraction que nous dégageons une capacité d'autofinancement de 1 595 375 €. A cela il faut rajouter la reprise de l'excédent antérieur, c'est ce que vous avez voté en première délibération sur l'exercice 2013, pour 1 031 162 €. Si on additionne ces deux chiffres, cela nous fait un excédent annuel de gestion de 2 658 537 €. C'est ce qui nous permet de financer nos investissements. C'est donc pour notre collectivité un signe fort à destination des Mouvallois, de montrer que nous sommes capables de financer les investissements d'avenir. Ca représente, si l'on fait le calcul de la part d'excédent par rapport aux recettes de gestion, quasiment 20 %. Voilà pour la section de fonctionnement.

Si l'on étudie maintenant la section d'investissement, je vous présente l'équilibre général pour 2014. S'agissant des recettes, son montant est de 7 834 185 €. Il y a, vous les retrouvez et on en a parlé tout à l'heure, les restes à réaliser pour un montant de 571 299 €. Il y a les mouvements d'ordre pour 551 000 €. Le virement de la section de fonctionnement est de 2 658 537 €. C'est précisément ce que vous voyez en rouge. C'est ce que je vous présentais tout à l'heure c'est-à-dire notre capacité autofinancement. L'affectation du résultat pour 3 182 259 €, le fond de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement pour 840 990 €, les subventions d'investissements pour 30 100 €, et vous le remarquerez, il n'y a pas d'emprunt d'équilibre cette année. Concernant les dépenses d'investissements, elles sont également d'un montant de 7 834 185 €. Cela reprend les mouvements d'ordre pour 310 000 €, le remboursement de nos emprunts pour un montant de 1 130 000 €, mais également et c'est un poste important, les dépenses d'équipements pour 5 040 882 €. A cela s'ajoute, les subventions d'équipements pour 30 000 €. Et ce qui nous fait un solde d'exécution de 1 323 303 €. Voilà pour l'équilibre général. Si l'on rentre un peu plus dans le détail maintenant, il y a, ce que l'on appelle les opérations d'équipement. C'est ce qui sort de terre si vous me permettez l'expression pour un montant de 2 108 379 €. Pour sa participation au ZAC, je le précise, 233 161 € sur un montant pour la ville de 1,7 millions. C'est partialiser à 2014 et vous savez bien que le cœur de ville, c'est un investissement colossal et rien que pour la participation ZAC, c'est plus d'un million d'euros si l'on additionne l'ensemble. Il y a également pour cette année 2014, le lancement des travaux de l'espace culture-théâtre-jeunesse pour un montant de 565 768 €. Vous savez que c'est un gros investissement qui va sortir de terre dans les années qui viennent. Les travaux devraient commencer normalement fin septembre. C'est un investissement de 9 millions d'euros. C'est colossal. Il y a d'autre part, la finalisation de la bibliothèque-ludothèque. Avec notamment la livraison d'un nouveau mobilier pour que nos bibliothèques puissent s'installer confortablement. Cela représente 70 400 € sur un investissement de plus d'un million d'euros. Et puis il y a le lancement du réaménagement du parc du Hautmont. C'était également un engagement pendant la campagne. Il est donc logique que nous puissions l'intégrer. Alors, cela n'apparaît pas peut-être sur le « slide » pour vous avec un montant de 700 000 € rien que pour le budget primitif 2014. Sachez, pour votre information, que c'est également un investissement de 1,5 million d'euros. Si l'on reprend les principales opérations d'investissements finalement les opérations d'équipement, c'était également un engagement fort pendant la campagne, la réhabilitation de la rue de l'Escalette. Il s'agit uniquement pour la présentation de ce BP, de l'enfouissement des réseaux de l'éclairage public pour un montant de 334 800 €. A cela s'ajoute l'aménagement des espaces verts rue des Prieux et de l'allée René Maesen pour un montant de 35 000 €. Et il y a également tout ce qui est travaux d'accessibilité pour 30 000 €. Enfin, nos services et bâtiments communaux vont connaître en 2014, une informatisation pour 139 250 €. Ca reprend des conditions pour que nos services puissent fonctionner convenablement et répondre aux attentes des Mouvallois. Cela comprend notamment un nouveau logiciel pour l'espace famille et également pour le service urbanisme, ou encore la reconduction des logiciels pour les services

finances, ressources humaines, état civil. C'est donc un poste important puisque ceci est finalement notre vitrine et notre capacité à répondre avec qualité aux attentes de nos Mouvallais. Poursuivons ces opérations d'équipements avec ce que l'on pourrait appeler les autres dépenses d'investissement pour un montant de 532 247 €. Vous retrouvez là dedans tout ce qui aménagements sur les équipements sportifs. Vous avez une liste là qui est incomplète. Ce sont quelques investissements important mais qui rappelle que, à coté du cœur de ville, il y a une ville avec ses organes qui battent, vivent. Et qui a besoin, parfois, que l'on ait un entretien tout à fait attentif sur nos équipements. Je prends notamment les sports avec l'équipement sportif de l'espace Jean Richmond et du complexe Coubertin. Il y a également le traçage au sol des terrains de la salle Lucien Valet, le remplacement de l'adoucisseur au complexe Coubertin et la réfection du tableau électrique du tennis couvert. Ce n'est qu'une liste partielle mais qui rappelle également toute la nécessité de répondre à nos associations sportives pour qu'elles puissent bénéficier finalement de nos équipements dans d'excellentes conditions. Il y a les travaux dans les écoles, mon cher Thomas, pour un montant de 25 150 €. C'est tout le matériel, le mobilier. Il y a également des travaux sur les dômes de désenfumage à l'école Saint Exupéry pour la partie élémentaire. Il y a tout ce qui est réparation des portes coupe-feux pour l'école Lucie Aubrac. Ou encore, c'est un point important, surveiller les murs qui donnent rue Guy Moquet pour l'école Lucie Aubrac puisqu'il va y avoir une végétalisation. Poursuivons ces dépenses d'investissements. Nous avons également des aménagements qui sont opérés sur nos bâtiments communaux pour un montant de 276 802 €. C'est la mise en conformité électrique et incendie des bâtiments, l'équipement radio numérique pour notre police municipale. C'est également le remplacement de la porte de la chapelle des malades ou encore le matériel et mobilier pour les structures petite enfance, l'achat de matériel que ce soit les barrières de sécurité, le matériel technique pour les manifestations. Il y a ce que l'on regroupe derrière les aménagements urbains pour 42 100 €. Ce sont les réparations sur les aires de jeux suite à des dégradations, l'équipement plan de neige. C'est également l'aménagement de la placette ou encore un poste important qu'attendent nos concitoyens, les illuminations de Noël. Dernier poste concernant les investissements, c'est l'urbanisme. Alors, c'est un montant de 141 935 €. Ca reprend les subventions logements aidés. En fait, c'est le réemploi de la pénalité SRU pour un montant de 30 000 €. On a également des provisions qui sont prévues pour un montant de 10 000 € concernant ERDF ou encore tout ce qui est intervention péril, 10 000 € et enfin la préemption pour 70 300 €. Les opérations d'équipements ne seraient pas complètes si on omettait les restes à réaliser. C'est-à-dire les investissements des opérations qui ont commencé à voir le jour en 2013 mais qui se concrétiseront véritablement en 2014. Il y a le centre technique municipal pour 40 965 €. Vous voyez que c'est véritablement une finalisation. Plus important, le poste de police municipale qui est totalement transformé pour accueillir le nouveau service. C'est un montant de 370 468 €. La vidéo protection, tant attendue par nos concitoyens, pour 359 793 €. L'enfouissement des réseaux de la rue Kléber pour 40 746 €.

Si on devait résumer ce budget que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, en définitive, il s'agit bien de maîtriser les dépenses et de poursuivre les investissements pour Mouvoux. Nous avons le choix. C'est celui de la cohérence et de la responsabilité dans un contexte financier délicat. Nous l'avons rappelé, les dotations de l'Etat sont en baisses. C'est un fait. Et nous devons nous attendre à des années qui risquent d'être plus importantes, plus fortes au niveau des efforts à faire. Donc nous avons décidé de bien regarder tout ce qu'il était possible en termes de maîtrise des dépenses pour avoir véritablement un équilibre qui soit le plus sincère devant la représentation municipale. C'est notre engagement. Nous ne voulons pas augmenter le taux des impôts locaux. Ça suppose évidemment de maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour faciliter nos investissements et c'est toute la question de notre autofinancement. Les services offerts à la population sont de bonne qualité. Ils seront préservés en 2014 et je vais même vous dire, ils seront développés. Pourquoi ? Je vous en ai parlé tout à l'heure. Il y a la réforme des rythmes scolaires qui va être appliquée. C'est la loi. Et donc c'est un service que nous rendrons à la population. Mais surtout, c'est une nouveauté cette année, la deuxième semaine d'accueil de loisirs à la Toussaint. Et puis pour finir, en 2014, il y aura encore des investissements de grande ampleur. Il y a eu l'espace Jean Richmond. Mais il y a encore le poste de police municipale, la réception des travaux de la bibliothèque-ludothèque, la réhabilitation de la rue de l'Escalette et puis la vidéo protection. Voyez un cœur de ville qui bat mais avec des organes tout autour qui sont là également pour rappeler que Mouvoux, c'est aussi l'Escalette. C'est aussi la rue Kléber. C'est aussi les Francs.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous présenter ce soir. Je terminerais par des remerciements à Pauline pour sa véritable compétence, sa technicité qui sont des atouts non négligeables pour notre collectivité. Et je tiens à le préciser. Je salue également mon prédécesseur avec qui nous avons pu travailler dans d'étroites relations avec beaucoup de sérénité. Et ce qui me permet ce soir, de vous présenter finalement un budget primitif de façon tout à fait sereine. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Il est vrai et je m'associe à tes remerciements. Marc-Emmanuel nous fait le plaisir d'être là. Cela aurait pu être une présentation conjointe parce que Marc-Emmanuel a été là. Dans l'élaboration budgétaire, c'est lui qui a mené les discussions au niveau de ces commissions finances et c'est lui qui les présidait. Benjamin, tu as pris le bébé à la fin. Il était bien avancé. Et je pense que l'on peut remercier publiquement Marc-Emmanuel pour son engagement au niveau de la ville, du service des finances et des différents budgets qu'il a réussis pendant de nombreuses années à mettre en œuvre.

Je voudrais, avant d'ouvrir les discussions, souligner 3 points. Premier des points, les rythmes scolaires, non ce n'est pas la loi. C'est bien clair. C'est un décret, ce n'est pas une loi. Je précise également comme vous avez pu le regarder en recettes d'investissements, nous n'avons mis aucune subvention dont nous n'étions pas sûr. Donc, et je le redis et nous aurons l'occasion d'en discuter parce qu'au point 7 de cet ordre du jour, il y a différentes demandes de subventions, que si nous n'obtenons pas, nous devons passer en programmation normalement avant cet été, le soutien de l'Europe et du FEDER pour la réhabilitation et l'aménagement du parc du Hautmont, et bien nous devons revoir notre engagement à ce niveau. Nous n'avons pas les moyens d'investir 1,5 million dans le parc du Hautmont si l'Europe n'est pas à nos cotés. Donc si l'Europe nous fait défaut, on remettra à plat ce projet. Avec Bernard Deketelaere, nous sommes déjà bien engagés, certes, mais nous attendons au moins l'arrêté et l'engagement ferme du FEDER. Donc, c'est pour cela que nous n'avons pas mis ces recettes et d'autres recettes éventuelles de demande de participation que vous verrez par la suite. Et petit point également, quand on voit la petite enfance à 33 150 € présentés, je veux vous rassurer : la petite enfance, c'est bien plus que cela. C'est 55 personnes qui y travaillent tous les jours. Donc, c'est hors masse salariale. Si on ajoute la masse salariale, on dépasse le million d'euros par an.

Mme COLLOT : Je voulais remercier Benjamin parce que nous avons posé plusieurs questions auxquelles il a répondu. J'avais d'autres questions au niveau des temps d'activités périscolaires. Il y a été répondu partiellement avec une mise au budget de 120 000 €. Je voulais savoir ce que cela représentait au niveau personnel et au niveau activités proprement dit, matériel, etc. Comme nous n'avons pas eu de réunion de commission, nous ne savons pas où cela en est. Est-ce que ce sera les ¾ d'heures ? Est-ce que ce sera les 2 fois 1h.30 comme c'était prévu ? Cela fait un petit moment que l'on n'en a pas parlé, j'aurais souhaité des précisions là-dessus. Vous avez parlé d'une diminution du poste indemnités. De quelles indemnités parlez-vous ? Est-ce que c'est l'indemnité des élus ou est-ce que ce sont d'autres indemnités ? Alors comment est-ce que c'est compatible avec la délibération qui a été votée la semaine dernière ?

M. COMPERE : Un certain nombre de questions au niveau des détails par rapport à des variations relativement importantes entre le budget et les propositions nouvelles. Je prends pour exemple le 60628 en page 10-11, qui passe de 80 000 à 138 000 €. Ensuite le 611 qui double, de 4 000 à 8 000 €, ce n'est pas une grande somme mais je voudrais savoir pourquoi ? Le 6135, de 39 à 44, ça va encore. Le 61522 qui passe de 100 000 € à 60 000 €, c'est une baisse très importante. Les autres frais divers qui passent de 15 000 à 3 000. Ou par exemple, là je suis un peu surpris, les frais de télécommunication, qui diminuent de 34 600 à 25 000. Donc je voudrais savoir comment on peut diminuer les frais de télécommunication ? Autre exemple également, quelques questions sur le 65054 qui passe de 28 à 60 000, ça fait quand même une grande variation. Ensuite à la page 12-13, là c'est la plus grande mais je pense qu'il doit y avoir une explication. Le 7325 qui passe de 23 000 à 140 000.

M. le Maire : Si on n'a pas toutes les réponses à vos questions, on vous les communiquera par écrit mais on va vous donner un maximum de réponses.

M. GHEYSSENS : Au-delà des 22 414 926 € et de l'avalanche de chiffres composant le budget 2014, au-delà des recettes et dotations diverses, au-delà des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour respectivement 14 580 741 € et 7 834 185 €, au-delà de nos capacités d'autofinancement et de désendettement, au-delà de notre excédent de fonctionnement, on retiendra la volonté exprimé par l'équipe municipale, de préserver notre cadre de vie et notre attractivité, de créer du lien social, de maîtriser la fiscalité, de renforcer notre sécurité et de finaliser nos projets. Notre commune a fait le choix, sous l'impulsion de l'équipe municipale, de se tourner résolument vers l'avenir et de bâtir

son destin. Notons que dans ce budget, l'ensemble de notre commune fait l'objet de toute l'attention de l'équipe municipale puisque outre la poursuite de la métamorphose et de l'aménagement du cœur de ville avec la prochaine construction de l'espace culture-théâtre-jeunesse, la réorganisation et la rénovation du quartier de l'Escalette est désormais d'actualité ainsi que la requalification des friches industrielles du quartier des Francs. Notons que les nombreux logements du cœur de ville seront autant de nouveaux habitants et de besoins supplémentaires. Notre commune doit prendre en compte et anticiper ces facteurs, en ayant pour objectif le développement des meilleurs services possibles rendus à la population, dans les domaines de la petite enfance, des activités périscolaires, des actions culturelles et sportives et de la solidarité intergénérationnelle. Notons d'ailleurs l'indéfectible volonté de l'équipe municipale à réaliser des actions en faveur des aînés. Le repas de Pâques fût un succès, le voyage du mardi 3 juin prochain et le repas de Noël, seront autant d'événements parmi tant d'autres qui illustreront la bienveillance de notre commune à leur égard. Ajoutons l'attachement de notre commune à la résidence du Vallon Vert ainsi que les études en cours préalables à la construction de notre nouvelle maison de retraite (EHPAD). Une société qui ne se préoccupe pas du bien être de ses aînés est une société sans avenir, ce qui n'est clairement pas le cas de notre commune. Notons que les associations ne seront pas oubliées dans ce budget ; les subventions qui leur sont accordées témoignent d'une commune attentive et généreuse à leur égard. Notons cependant, chers collègues, que malgré une gestion rigoureuse des dépenses, il nous faudra faire face plus que jamais au désengagement de l'Etat, se traduisant par la baisse des dotations, la suppression de certaines subventions et le transfert de charges sur notre budget communal. Après le matraquage fiscal qui a touché de plein fouet les classes moyennes, après la refiscalisation des heures supplémentaires qui a tout simplement réduit le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes, ce même Etat s'étonne qu'il n'y ait pas de croissance, et nous démontre finalement qu'en appauvrissant les familles les plus aisées on n'améliore pas pour autant le sort des plus modestes. Notre commune devra donc faire preuve d'audace et de courage tout au long de ce mandat 2014-2020 pour maintenir son attractivité et finaliser ses projets. Notons que certains s'opposent au déplacement de notre EHPAD ; ont-ils mesuré la complexité de ce dossier et l'impérieuse nécessité que nous nous dotions enfin d'un établissement digne du 21^{ème} siècle. Notons que certains réclament davantage de logements aidés ; ont-ils visité le clos du Château, les résidences Buckingham, Alfred Mongy, Mirabeau, des Ravennes, de la rue de Lille, et prochainement les logements en plein cœur de ville ? Notre commune, d'une superficie de 4 km², a fait le choix d'une parfaite répartition des logements aidés sur son territoire. A Mouvaux il n'y a pas de ghetto ! Notons que certains s'offusquent de l'augmentation de l'indemnité de notre 1^{er} magistrat : c'est faire preuve d'une méconnaissance totale des responsabilités en jeu. Ont-ils la moindre idée du temps passé par notre Maire au service de ses administrés et de sa commune ? Certainement pas 35 heures par semaine ! Si notre commune a obtenu d'importantes subventions pour l'espace multisports Jean Richmond, ce n'est pas le fait du hasard. Si notre commune est rayonnante et attractive, ce n'est pas le fait du hasard, cela se cultive, s'entretient, et se décide aussi au-delà de nos frontières communales. Si notre commune, autrefois « La Belle Endormie », retrouve toute sa place au cœur des 9^{ème} et 10^{ème} circonscriptions du Nord, ce n'est pas le fait du hasard. Si notre commune entretient d'excellentes relations avec les Maires de Tourcoing, Halluin et Neuville-en-Ferrain, ce n'est pas le fait du hasard, c'est bien grâce à l'intuition de notre Maire qui a su anticiper et accompagner les bouleversements récents. Si notre commune entretient d'excellentes relations avec les Maires de Marcq-en-Baroeul, de Croix, de La Madeleine, ce n'est pas le fait du hasard, cela demande beaucoup de temps, de discussions, d'échanges, d'expériences, de compréhensions réciproques. Si notre commune peut légitimement espérer, dès vendredi prochain, être davantage considérée à LMCU, ce ne sera pas le fait du hasard ; ce sera le fruit d'un travail de fond sans relâche, pour donner à notre commune toute la reconnaissance et la bienveillance qu'elle mérite. Ce budget, mes chers collègues, s'inscrit dans la continuité des budgets de la précédente mandature ; il s'agit d'un budget raisonnable, responsable et respectable. Ce budget 2014 est fidèle aux engagements exprimés au cours de la campagne électorale ; ces engagements ont reçu le soutien d'une importante majorité de nos concitoyens. Ce soir, la presse ici présente en fera l'écho, chacun d'entre nous doit prendre ses responsabilités en acceptant ou en refusant les choix et le budget proposés et élaborés par notre équipe municipale.

M. le Maire : Ya t'il encore des prises de paroles ? Non. Alors nous allons procéder par retour de réponses par ordre. Mme COLLOT essentiellement sur les rythmes scolaires. Je vais laisser la parole à Thomas parce qu'il a des informations à vous donner. Il a rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale. Nous avons suspendu nos relations à cause de la campagne électorale. Dès que l'élection était acquise, nous avons tout de suite repris contact avec l'IEN et avec les directrices d'écoles. Et il doit y avoir une réunion de commission prochainement.

M. DESMETTRE : C'est l'occasion de recadrer un petit peu le calendrier. On aura des futures commissions sur ces sujets là, le 17, le 24 et le 6. Les conseillers municipaux engagés dans la commission 6 voudront bien dès à présent le noter dans leur agenda. Alors concernant l'Education Nationale, elle est revenue vers nous. Sachant bien que les ¾ d'heures étaient un peu compliqués. Donc, on les a rencontrés le 9 avril, Mme VALMORY qui s'occupe de notre secteur pour que l'on puisse trouver un terrain d'entente aussi avec les directrices et pour pouvoir satisfaire un petit peu tout le monde. Oui, oui Anne COLLOT. C'est vrai que le nombre d'animateurs à trouver reste encore une préoccupation. C'est pour cela que j'appelle à la mobilisation. Si vous trouvez des animateurs et animatrices car nous en aurons besoin de 36 plus à peu près 4 pour les remplacements. On va dire une quarantaine. Il va nous falloir les trouver. Je rappelle, dans les dernières commissions, la question du nombre de communes aux alentours qui allaient, de même, comme nous devoir recruter des animateurs. On sera bien évidemment vigilant sur leur formation et le taux d'encadrement sera bien évidemment respecté.

M. le Maire : Bien sur, vous serez associée sur le rendu. Donc, l'Inspectrice de l'Education Nationale attend de notre part, d'une part un courrier officiel que j'ai signé tout à l'heure du reste. Il y a eu une concertation avec les directrices d'écoles à ce sujet qui doivent aussi aller devant leur conseil d'école. Donc c'est la continuité de la délibération que nous avons votée début décembre. Nous prenons une partie parce qu'il y a des choses qui n'étaient pas forcément réalisables à la demande des directrices. Nous avons regroupé par catégorie toutes les maternelles au niveau des TAPS, toutes les maternelles en même temps, toutes les primaires après en même temps. Ce qui était logique. Les directrices d'écoles avaient fonctionné par établissement mélangeant des primaires avec des maternelles. Ce n'est pas du tout la même attente et le même besoin. Donc d'ici peu de temps, nous nous reverrons et bien entendu, il y a le PEDT, le projet du territoire. Il y a une base de travail qui doit vous être envoyée d'ici peu de temps parce nous sommes en rédaction. Bien sur, ce ne sera pas un document qui sera figé. On vous demandera de bien vouloir le confirmer ou de l'améliorer si besoin est. Pour M. COMPERE, je vais laisser la parole à Benjamin pour répondre aux différentes demandes.

M. HUS : Vous évoquiez le compte 60628, en page 10 11-1. En fait, tout d'abord il y a une modification cette année de l'inscription d'une somme de 30 000 € pour les services techniques. C'est prévu à un autre article 615 22. Cette année, nous avons une modification de ce montant là. Ensuite il y a dedans les 9 000 € en sel de déneigement. On a également du développement durable pour 5 000 €. Il y a du matériel électrique qui est prévu pour un montant de 3 000 €. Je me permettrais simplement de préciser que par rapport à la M14 qui propose la vision du budget proposée il y a un an, il est important que nous puissions nous caler sur le réalisé. C'est-à-dire ce qu'il vous sera proposé dans quelques semaines, le compte administratif 2013. Et on se rend compte parfois qu'il y a un certain nombre de variations. Concernant le 6135, nous avons au niveau de la communication sans doute un gonflement. Pourquoi ? Parce que nous privilégions l'impression en interne. Ce qui évite le recours aux prestataires. Et donc, sur une autre ligne de dépenses, nous faisons des économies assez substantielles. Le 65 54, c'est un peu particulier. Mais c'est vrai que la convention qui nous liait à la maison de l'emploi, était devenu caduque et donc, il y a un certain nombre de cotisations qui n'ont pas été versées notamment en 2013. Et il s'agit pour nous de rattraper ce retard et évidemment de verser à la maison de l'emploi, les cotisations pour 2014. Le 7325 qui concerne le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. C'est un fonds qui a redistribué les richesses sur le territoire. Et nous avons perçu en 2013, 110 449 €. Ce fonds devrait doubler. C'est peut être le seul espoir que l'on a là-dessus. Nous prévoyons simplement une petite augmentation par précaution. En tous cas, c'est ce qui nous a été présenté et nous attendons de voir. Voilà un petit peu pour les éléments et peut être simplement de préciser également que dorénavant et déjà, sur les rythmes scolaires, que le décret nous impose d'appliquer tôt ou tard, les services qu'il s'agisse des finances ou des ressources humaines, d'anticiper cette réforme, de prévoir du matériel pour 7 000 €. Et ensuite c'est du personnel. Je sais qu'Alban MASUREL travaille beaucoup pour bien identifier les besoins et surtout pour proposer à nos animateurs quelque chose de cohérent. Certains font du périscolaire, de la surveillance cantines. Donc l'idée serait de regrouper pour proposer véritablement des contrats qui seront les moins précaires possibles.

M. le Maire : Je répondrais à M. GHEYSENS, sur un point sans m'étendre. Oui, mes relations avec le Maire de Tourcoing sont au beau fixe, mais depuis le 30 mars. Y a-t-il des demandes de complément d'information. M. COMPERE vous avez eu la totalité des réponses à vos interrogations ?

M. COMPERE : Une explication de vote. Donc, nous allons voter contre ce budget pour un certain nombre de raisons. La première et l'essentielle, c'est que pour ce budget, on a vraiment l'impression que votre alpha et votre oméga c'est la capacité d'autofinancement. Nous savons et nous sommes conscients qu'il faut qu'une commune ait une capacité d'autofinancement. Mais nous pensons que cet autofinancement est beaucoup trop élevé pour la commune de Mouvaux. Nous ne ferions pas du tout ce budget là. Nous ignorons énormément cette capacité d'autofinancement étant donné que, comme vous le dites vous-même, nous sommes dans des périodes un peu difficiles mais qui ne sont pas si terribles que ça. Parce que quand je vois la présentation quand même du budget. Certaines choses sont un peu amusantes. Parce que quand vous voyez que 7 % c'est 5 fois plus pentu que l'Alpe-d'Huez qui est à 14 % sur le graphique...Mais c'est simplement un problème de graphique. Ensuite quand on nous dit que la dotation de l'Etat, c'est 45 %. Mais c'est 45 % de 23 % et la diminution, c'est 7 % de ces 45 % des 30 %. Ce qui fait 100 000 € sur 20 000 000 € ; Donc cela n'est pas une catastrophe nationale. Nous pensons que les sommes qui doivent aller au fonctionnement, doivent être beaucoup plus importantes. Parce qu'il va être à mon avis, difficile de pouvoir par exemple revaloriser les salaires des employés municipaux. Déjà que l'on voit qu'au niveau des fonctionnaires, l'Etat ne bouge pas beaucoup. Donc, je ne sais pas ce qu'il se passera ici. Ensuite, quand on dit par exemple, là j'y reviens quand même, que Mouvaux est plein de logements sociaux, n'oublions pas quand même que les logements sociaux, ça doit être 25 % dans une commune. C'est la loi française et je crois que nous en sommes très, très loin. Donc, il ne faut pas dire que nous avons les logements sociaux comme il se doit.

M. le Maire : Avant de vous laisser la parole, je vais répondre à M. COMPERE. Oui, c'est vrai, vous le démontrez ce soir. Avec toute l'estime que je vous porte et le respect, nous avons des valeurs bien différentes. En ce qui me concerne, je suis plus orienté sur un dégagement d'une capacité d'autofinancement pour privilégier l'investissement. Une ville qui n'investit plus est une ville qui se meurt. Sur les logements sociaux, petite information, nous aurons l'occasion d'en reparler très longuement au conseil municipal du mois de mai parce que je vais revenir vers vous sur l'engagement triennal signé entre la ville et l'Etat avec les objectifs assignés par l'Etat. J'ai une excellente nouvelle. Nous sommes à 120 % de nos objectifs. C'est-à-dire que nous avons produit plus de logements aidés que l'Etat ne nous demandait d'engager. Mais vous savez, Je suis un Maire aménageur qui prône la mixité. M. GHEYSENS a dit à juste titre ; Ne faisons pas les erreurs des années 70 de concentrer dans des quartiers dits ZUP ou autre noms, toute la misère sociale. Nous, nous l'intégrons partout, dans chaque rue, dans chaque quartier. Le dernier exemple qui a été pris par M. GHEYSENS, faire du logement aidé dans le parc du Hautmont, c'était quand même une belle gageure. Et nous avons réussi. Nous avons eu le plaisir de visiter, dans le cadre d'une réunion technique, les logements du cœur de ville, les logements aidés. Ceux qui étaient à mes côtés se sont tous félicités de la qualité architecturale, de la qualité fonctionnelle, de la qualité environnementale de ces logements. Je tiens quand même à dire que dans le cœur de ville, je n'ai pas à me justifier. J'ai quand même réussi à faire 38 % de logements aidés. Comment ? En apportant plus d'un million d'euros de la part de la ville pour produire ces logements aidés. Si vous connaissez une ville en métropole lilloise qui a mis un million d'euros pour faire des logements aidés, vous me la montrez. Il n'y en a qu'une seule et c'est Mouvaux. Voilà, c'est tout ce que je voulais préciser à ce sujet. Je comprends que vous ne votiez pas et je respecte.

Mme COLLOT : C'est pour une explication de vote également. Si nous ne nous trompons pas, les charges de personnel cette année, enfin celles qui sont prévues, passent de 6 900 000 à 7 050 000 € soit une augmentation de 2,17 %. Ce qui avec le glissement vieillesse technicité, les avancements, etc. ne représente vraiment pas grand-chose pour les employés municipaux. Et donc, nous persistons et nous signons à trouver que l'augmentation des indemnités des élus est extrêmement forte. Nous avons voté contre il y a une semaine donc nous sommes logiques avec nous même, nous ne sommes toujours pas d'accord. Cependant, pour ne pas porter préjudice à la vie associative, au personnel municipal, etc. nous nous abstenons.

M. le Maire : Mme COLLOT, petite chose. Si les élus, nous avons la GVT. Vous remarquez quand même que de 2008 à 2014, il y a eu 1,16 % d'augmentation des indemnités de tous les élus en France. La GVT, vous le dites vous-même et vous le soulignez, c'est un bien pour les fonctionnaires. Elle est de l'ordre de 2,8 à 3 % chaque année. Même si nous n'embauchons pas de personnel, ce sont les avancements d'échelon, les promotions et les augmentations d'indice du point du fonctionnaire.

Mme COLLOT : Ce qui est différent, M. le Maire, c'est que les indemnités ne sont pas imposables alors que le salaire des fonctionnaires le sont.

M. le Maire : Mais si Madame. Au-delà de 1500 €, si. Donc je suis imposable.

Mme COLLOT : Mais je pense que les fonctionnaires de catégorie C qui ne doivent pas gagner 1500 €, sont imposables sur leur 1 500 €.

M. le Maire : Je suis imposé sur la totalité de mes indemnités. Et je peux vous dire qu'entre ce qui est inscrit sur ma fiche de paie en brut et le reste, il y a une sacrée dégringolade. Parce que nous cotisons de plus en plus. Sachez quand même, je ne vais pas pleurer, mais qu'il y a eu une augmentation des cotisations des indemnités sur les élus. C'est bien. C'est un effort collégial. Il faut dire qu'à la charge de la ville, il y a eu des augmentations décidées par l'Etat notamment les cotisations vieillesse CNRACL. Il y a eu une petite augmentation sensible. Ce n'est pas grand-chose. Chaque fois c'est une petite augmentation. Alors on se dit que l'on va retirer 100 000 €, 110 000 € exactement parce que vous savez que dans cette maison, on est à l'euro prêt. Donc 110 000 € de moins pour la dotation de l'Etat. Et puis en retour encore 14 000 € au niveau de la DNP. Et en plus, on met un petit point de cotisation sur la CNRACL, 90 000 €. Et on se dit timent on va faire la réforme des rythmes scolaires sans la compensation intégrale et on rajoute 100 000 €. Et quand vous faites tout le calcul, c'est 400 000 € et bien c'est quelques points de taux de fiscalité. Et si je calcule de tête, je pense que l'on doit être à 4 ou 5 points de taux de fiscalité. Alors, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Donc c'est un euro plus un euro égalent deux euros et ainsi de suite. Aujourd'hui, on doit faire face. Vous savez la GVT, elle va continuer. La GVT est là et elle va continuer l'année prochaine. Et l'année prochaine, on aura toujours des recettes qui seront en diminution. A à un moment donné, quand on aura plus rien à gratter, il faudra se poser la question de savoir où on pourra trouver l'argent.

Par 28 voix pour, 4 abstentions (Mmes COLLOT, HERVEIN, MM. DELEMARLE et HALLE) et 1 voix contre (M. COMPETRE), le conseil municipal adopte.

3 – Service extérieur des pompes funèbres – Budget primitif de l'exercice 2014

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2014 du service extérieur des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 Euros en section « d'exploitation ».

M. HUS : C'est un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 000 € en section d'exploitation. Je dirais que c'est une délibération assez classique au sein du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

4 – Subventions et provisions 2014

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après avis de la Commission des Finances en date des 12 et 19 février 2014, il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2014, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint).

M. le Maire : Elles ont été discutées dans les différentes commissions et discutées également lors de la commission des finances du mois de février. Donc vous avez tout le récapitulatif. Sachant une chose, je vais préciser sur un point d'ailleurs, c'est la cour des comptes qui le précise. Nous ne pouvons pas verser de subvention importante à des associations qui ont déjà des fonds très importants. Par exemple, l'association jumelage, nous n'avons pas versé de subvention parce qu'elle a des fonds qui équivalent à bientôt trois années d'exercice. Donc, ce n'est pas normal que l'association capitalise sur le dos de la municipalité. Donc, on veut bien accepter à N+1, à N+1,5 mais pas à N+3. Mais bon, il y a certaines associations qui ont un capital qui dort et qui ne devrait pas dormir.

Pour les personnes qui ont des intérêts dans une association au niveau du bureau, je propose qu'elles ne participent pas.

Mme COLLOT : Je souhaitais faire une remarque qui rejoint celle que vous avez faite. C'est-à-dire que cela fait plusieurs fois que l'on dit en commission, qu'il faudrait déterminer des critères d'attribution clairs, qu'ils soient opposables à tous. Et là, vous venez de parler justement que l'Etat à des plafonds pour les associations pour lesquelles il ne faut pas donner de subvention. Est-ce qu'il y a des plafonds attribués ? Parce que cela pourrait être un des critères.

M. le Maire : Oui, il y a des plafonds attribués mais on est loin des plafonds. Une association qui a aujourd'hui en caisse, en trésorerie, deux voire plus de deux années d'exploitation, ce n'est pas logique. Nous versons normalement une subvention pour leur fonctionnement annuel. Il ne faut pas qu'ils aient 4, 5 fois la subvention annuelle en caisse. Ce n'est pas logique. Sauf s'ils ont un projet déterminé. S'ils nous annoncent qu'ils économisent chaque année pour pouvoir acheter quelque chose, on veut bien l'accepter. Mais aujourd'hui, en matière de fonctionnement propre, je prends l'exemple du jumelage. Il a beaucoup thésaurisé. Et il s'est retrouvé avec un excédent énorme. Ce qui n'était pas logique, c'est que la ville continue à abonder par une subvention. On veut surtout qu'il garde une marche de manœuvre. Mais qu'ils aient aussi la possibilité d'avoir un voire deux exercices en réserve. La cour des comptes risque de nous montrer du doigt.

Mme COLLOT : Donc, je souhaiterais que cette année, on se penche vraiment sur la détermination de critères d'attribution parce que parfois on a l'impression que l'on reconduit d'année en année.

M. le Maire : Il y a des critères d'attribution pour les sports, étudiés en commission sports.

Mme COLLOT : Pour les sports, oui mais pas pour les autres associations. C'est sur cette délibération-ci.

M. le Maire : Pour les autres, il y a un travail de commission. A discuter en commission pour les critères. Je pense qu'il y a en commission, quand même, une certaine ouverture. Il y a, d'une part, mon prédécesseur qui avait déjà lancé une piste de réflexion à ce sujet au niveau du sport. Il faut l'étendre, certes, au niveau des différentes associations. Sachant que par exemple, nous avons un peu d'expérience au niveau du sport où on a du revoir notre participation sur au moins deux associations, le foot et le tennis. Parce que si on calculait au niveau du point, cela fait une baisse énorme et qui mettait en difficulté la poursuite de l'activité de l'association. Si on n'avait pas donné la subvention nécessaire aussi bien au football qu'au tennis, aujourd'hui, ils seraient en dépôt de bilan. Voilà la réalité. On n'est pas là non plus pour tirer à vue sur les associations mais il faut avoir un rapport équitable. Il y a également au niveau des finances, un dossier. Maintenant nous demandons systématiquement un dossier le plus complet possible à toutes les associations. D'ailleurs, pour certaines associations qui ont des difficultés à remplir le dossier, nous avons mis en œuvre que ce soit Pauline, que ce soit Anthony au niveau du sport, une permanence à disposition des présidents pour les aider à le remplir. Ceci pour avoir un maximum de renseignements, pour que l'on puisse au niveau de la commission, avoir toutes les données de l'association pour pouvoir délibérer en connaissance de cause. Donc, oui, j'attire l'attention de toutes les associations, en fonction bien sûr des commissions, pour qu'on ouvre ce chantier. Même chose, nous avons avec les sports toujours, signé des conventions de partenariat. C'est très simple. C'est uniquement avec les clubs sportifs pour l'instant. Il faudra aller l'étendre aux autres associations. C'est l'engagement de la ville et l'engagement de l'association. Et l'engagement de la ville, certes au niveau de l'association mais sachez quand même que la subvention pour certaines associations, ce n'est pas grand-chose par rapport à l'apport en matériel, à la mise à disposition de bâtiments ou de locaux. Ils y a des associations qui, si demain on retire les locaux, et bien, elles n'existent plus. Par exemple si je prends le foot ou le tennis, on a une convention de partenariat et on leur met à disposition, avec aussi un entretien des locaux, le stade Patrick BALAY et pour le tennis, le complexe Nathalie TAUZIAT. On avait commencé à ouvrir ce chantier avec Michèle en fin d'exercice. Ce sont tous des chantiers à poursuivre pour 2014-2020.

M. BERCKER : Cela va s'ouvrir à la prochaine réunion de commission. D'ailleurs concernant les associations, il y a déjà un projet qui est écrit concernant la mise en place de ce projet.

M. le Maire : Effectivement, j'ai nommé Eddie BERCKER responsable, il a la vie associative dans sa délégation, pour ouvrir ce chantier. Donc, c'est lui qui aura cette responsabilité. Si vous voulez l'aider, il est partie prenante.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention au COS et au Comité de Jumelage : M. Eric DURAND, Maire

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au Comité de Jumelage : Mme Sandrine DUCRET

Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : MM. Eddie BERCKER, Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au Cybercentre 100 000 jeunes sur internet : Mme Florence PAQUENTIN)

5 – Subventions aux associations sportives

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2013.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2013	Acompte subventions 2014 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2013	INFORMATION
SP - SPORTS :	112 616	46 665	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 433	7 716,50	
<i>Subvention de fct</i>	15 433	7 716,50	
<i>Subvention de niveau</i>	9 000		
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	9 425	
<i>Subvention de fct</i>	18 850	9 425	
<i>Subvention de niveau</i>	6 000		
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1 362		
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 245	622,50	
A.S.C.J.D'ARC	8 931	4 465,50	

ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	10 830	4 953	
<i>Subvention de fct</i>	<i>9 906</i>	<i>4 953</i>	
Subvention exceptionnelle	924		
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 852	2 926	
JEUNESSE SPORTIVE MOUVALLOISE (J.S.M.)	2 190	1 095	
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	7 540	3 770	
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 848	2 424	
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	5 080	2 540	
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	5 773	1 886,50	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>3 773</i>	<i>1 886,50</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>2 000</i>		
MOUVAUX MUSCULATION	987	493,50	
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	1 386	693	
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 323	661,50	
ROLLER CLUB DE MOUVAUX	3 472	1 736	
LA PETANQUE MOUVALLOISE	762	381	
BOURLOIRE ST GERMAIN	1 152	576	
AMICALE VICTOR HUGO	200	100	
CLUB DETENTE ET AMITIE	200	100	
LES CALYPSIAS	200	100	

M. BERCKER : On a maintenant l'habitude de voter ce genre de délibération. C'est-à-dire que les subventions aux associations sportives seront débattues définitivement au mois de juin. Donc, en attendant, les associations doivent faire face à des frais d'engagement pour entamer la saison qui va démarrer en septembre. Donc, il vous est demandé de faire une avance sur la subvention de l'année dernière à hauteur de 50 %.

M. le Maire : Même chose, pour le sport, ceux qui ont une implication au niveau de certaines associations sportives, je leurs conseille de ne pas participer.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St-Germain : M. Christian MAUCONDUIT)

6 – Vote des taux des taxes locales 2014

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

La 4^{ème} Commission, en ses séances des 12 et 19 février 2014, a proposé un maintien des taux des taxes locales pour 2014.

Les taux sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2013	Taux communal 2014
Taxe d'Habitation	33,37 %	33,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,34 %	21,34 %
Taxe sur le Foncier non bâti	86,52 %	86,52 %

M. HUS : La commission finances, en ses séances des 12 et 19 février 2014, avait proposé le maintien des taxes locales. Et les élections sont passées par là également. Et nous nous étions engagés au cours de la campagne, à ne pas augmenter ces taux. Donc, les taux des impôts locaux n'augmenteront pas. Je vous rappelle pour votre information que la taxe d'habitation a un taux, pour 2014, qui sera de 33,37 %, la taxe sur le foncier bâti, de 21,34 % et la taxe sur le foncier non bâti, de 86,52 %.

Mme COLLOT : Est-ce qu'il y a une augmentation de la base d'imposition ? L'année dernière, c'était 1,82 %, quelque chose comme cela.

M. le Maire : Ce n'est pas nous qui la déterminons.

Mme COLLOT : Non, non. Ce n'est pas vous, mais je voulais savoir si....

M. HUS : D'après nos services, on serait autour de 0,8. Donc, c'est une légère augmentation décidée au niveau du législateur.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

7 – Projet d'aménagement du parc public du Hautmont – Demande de subventions FEDER et FDAN – Approbation du plan de financement prévisionnel

M. Bernard DEKETELAERE, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération du 9 décembre 2008, le conseil municipal a validé le schéma global d'aménagement du parc public du Hautmont, issu d'une étude réalisée sur la base d'un cahier des charges établi en concertation avec les services du Conseil Général du Nord.

Le projet a pour objectif d'accroître la qualité du parc public du Hautmont, de résoudre ses problèmes d'évacuation des eaux, de conforter ses équipements, de développer et protéger la biodiversité du site.

Le projet se réalisera selon 2 axes :

- Aménagement hydraulique et amélioration de la gestion des écoulements des eaux du parc,
- Aménagement paysager et écologique favorisant l'ouverture du parc sur le Cœur de ville et l'Arc Nord et offrant des lieux d'habitats protégeant la biodiversité du parc.

Le projet vise donc le maintien d'un excellent état de conservation, la valorisation et la préservation de sa biodiversité et de son patrimoine naturel.

Par l'intermédiaire des travaux envisagés, le parc deviendra un espace ouvert et intégré, via des corridors écologiques. Dans cette optique, le Parc du Hautmont est notamment partie intégrante du projet de l'Arc-Nord et suit la ligne directrice de la trame verte et bleue régionale.

Le coût global de l'opération a été estimé à la somme de 1 500 000 euros TTC (hors maîtrise d'œuvre) qui seront financés sur deux exercices budgétaires, 2014 et 2015.

Ce projet répond :

- aux critères retenus au titre de la politique soutenue par le FEDER dans son axe 2 « Environnement, Pratiques durables et prévention des risques » priorité 1 « Préserver la biodiversité et la ressource en eau ».
- aux critères retenus au titre de la politique du Fonds départemental pour l'Aménagement du Nord, volet Aménagement local, section protection de l'environnement.

Il vous est ainsi proposé :

- De solliciter le concours financier du FEDER dans la réalisation de cette opération d'aménagement en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 400 000 euros.
- De solliciter le concours financier du FDAN dans l'attribution d'une subvention d'un montant de 210 000 euros
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ainsi établi

M. DEKETELAERE : Effectivement, lors d'une délibération du 9 décembre 2008, le conseil a validé un schéma global de réaménagement du parc public du Hautmont. Il y avait 3 objectifs essentiels. Le premier, c'était accroître la qualité du parc. Grand parc dont nous pouvons être fiers au niveau de Mouvaux. Il n'y a pas beaucoup de communes qui ont un parc de 8 hectares de cette qualité. Deuxièmement, régler des problèmes d'évacuation des eaux, j'en reparlerai après. Troisièmement, conforter ces équipements et développer la biodiversité du site. Le projet se réalisera suivant deux axes bien déterminés. Premièrement un aménagement hydraulique. Actuellement nous avons deux bassins aquatiques bien particuliers. Un qui est derrière la ferme du Hautmont et un autre qui est de l'autre côté du parc au niveau des tennis. Il y a une différence de niveau entre les deux, ce qui fait que lorsque l'eau s'écoule en cas de fortes pluies, et bien le sol qui est très, très argileux d'après les analyses qui ont été faites, ne permet pas l'absorption très rapide de toutes les eaux qui sont déversées. D'ailleurs les pluies qui ont eu lieu en début d'année, l'ont démontré. Donc ce projet dans son premier objectif, vise à faire en sorte qu'une espèce de petit ruisseau, un ru, traverse le parc du Hautmont à partir de la ferme jusqu'en bas au niveau des tennis. Ce qui permettrait un écoulement naturel des eaux de pluie. Et ce ru sera bien entendu agrémenté de plantations aquatiques qui seront mises de part et d'autre de ce ruisseau. Elles feront en sorte, de par les espèces choisies, de pouvoir pousser, qu'il y ait de l'eau qui s'écoule en cas de forte pluie ou que le terrain soit sec par exemple des mois de mai, juin jusqu'aux mois de septembre, octobre, en période d'été notamment. Donc, ce réaménagement sera valable et valorisé quelque soit la saison de l'année au cours de laquelle il pourra être admiré. Ca, c'est le premier projet, le premier axe. Le deuxième, c'est un aménagement paysagé écologique qui fera en sorte notamment que, par un redessinement des allées, il y ait un espace, que l'on a dit sanctuarisé, qui fera en sorte que la faune et la flore qui pourra s'y développer bien entendu avec tous les agrégats, le terreau qui pourra être disposé sur place pour permettre à cette faune et à cette flore de pouvoir trouver son habitat naturel. Et bien qu'il y ait un développement justement qui puisse permettre un petit espace qui ne sera pas traversé par des chemins piétonniers et qui permettra d'avoir un développement des espèces soit qui y vivent déjà, que ce soit faune et flore, soit qui pourront venir s'y acclimater. Pour cela nous avons donc un gros projet, M. le Maire en a parlé tout à l'heure, pour un montant total de 1 500 000 €, Benjamin en a parlé au niveau du budget. Ce projet s'inscrivait dans deux développements d'entités. La première, c'est le FEDER, le fonds européen de développement régional qui, dans son axe 2 « environnement pratique durable des préventions des risques, priorités à préserver la biodiversité et la ressource en eau » reprenait exactement le projet que nous avons pour ce développement du parc du Hautmont et deuxièmement, aux critères retenus au titre de la politique du fonds départemental pour l'aménagement du Nord, le FDAN, dans son volet aménagement local, section protection de l'environnement. Ce qui a été apprécié dans les dossiers que nous sommes en train de présenter et que nous avons déjà présenté au niveau du FDAN, enfin sur les échanges que nous avons déjà eus, c'est que ce projet n'est pas seulement un aménagement d'un parc public intramuros au niveau communal mais qu'il s'inscrit dans une périphérie, une surface géographique beaucoup plus large. Il s'inscrit en effet dans le cadre de l'arc Nord qui est un projet développé par Lille métropole communauté urbaine et qui couvre toute une surface qui va représenter 17 ou 18 communes. Ca va jusqu'à la vallée de la Lys donc Bousbecque, Warneton, Bondues, Wambrechies, Marcq-en-Baroeul, etc. Donc, c'est tout un projet qui permettra de faire en sorte que les espaces verts, qu'ils soient privés ou publics, dont tous les terrains qui sont des pâturages, des terrains plantés, etc. puissent bénéficier d'un aménagement spécifique qui mette en valeur tout le patrimoine que cela représente. Je crois qu'il faut bien être conscient de tout ce patrimoine que nous avons, par les surfaces que je viens un peu de délimiter. Il s'agit de faire en sorte que toutes ces surfaces bénéficient d'une prise en compte globale par cet Espace Naturel Lille métropole. Donc, nous avons déjà pu, par des contacts que nous avons eus, faire en sorte que ce parc du Hautmont qui en est l'aboutissement, puisse être intégré dans ce périmètre de l'arc Nord. Et ce périmètre s'inscrit lui-même dans la trame verte et trame bleue, encore plus générales et faisant en sorte de prendre en compte tous ces échanges qui peuvent être à la fois pédestre, cycliste et également des échanges fluviaux (trame bleue) qu'il faut préserver et mettre en valeur. Alors pour cela, comme disait M. le Maire tout à l'heure, nous allons solliciter le concours financier du FEDER qui nous a déjà dit que son enveloppe, si tenté que la subvention soit acceptée, sera de 400 000 €. Et nous allons également solliciter le concours financier du FDAN qui nous a déjà prévenu que là aussi, si le projet est accepté par la FDAN, la subvention sera de 210 000 €. Donc, il vous est proposé d'adopter ce plan de financement avec les deux participations du FEDER et du FDAN que nous allons solliciter.

M. le Maire : C'est un projet qui traîne depuis plusieurs années, non pas de notre volonté, mais par rapport aux critères d'instruction du dossier administratif. Vous savez quand vous travaillez avec l'Europe, c'est un peu complexe. Il faut bien comprendre les tenants et les aboutissants. C'est pour ça que je me suis déplacé plusieurs fois à Bruxelles pour mieux comprendre et rencontrer les techniciens, avec une sémantique très particulière et également avoir à chaque fois, des demandes supplémentaires sur des compléments d'information. Du style, nous avons dû réaliser une étude complète sur la biodiversité. En soi, ce n'est pas compliqué mais pour une étude complète, il faut au moins, une année complète. C'est-à-dire qu'il faut les quatre saisons. Donc d'une part, la demande de l'étude et son financement, parce que l'on a obtenu un financement à 100 % par le Département à ce sujet là. La réalisation de l'étude, une année, le rendu de l'étude, quelques mois et voilà, ça traîne quelques mois, ça traîne un petit peu en longueur. Nous sommes arrivés presque au bout. Le dossier FEDER doit être déposé dans les jours qui arrivent. Je vous rassure, il doit être déposé de façon officielle. Il est rédigé. Il a été en coproduction avec les services de la DREAL qui sont déjà venus plusieurs fois en mairie pour peaufiner le dossier. Et ils attendent de notre part, un dossier qui réponde à leurs aspirations pour passer à l'un des derniers comités qui aurait lieu avant cet été. C'est-à-dire avant le mois de juillet. Je précise que la demande de crédits FEDER sera faite sur les crédits FEDER 2007-2013 et non pas sur les crédits FEDER 2014-2020. On a, en France, des queues de crédits qui restent sur des opérations spécifiques. Et si jamais nous n'avons pas de dossier à déposer, ces crédits repartent dans le tronc commun. Donc, c'est pour ça que ce dossier-là est fortement intéressant pour les services régionaux comme cela, ils vont garder la même dotation sur 2014-2020. Au-delà de l'intérêt-même du projet, parce que nous avons bien sûr, pris une année pour intégrer ce projet là dans la trame verte et bleue métropolitaine. L'ex-président de l'ENM, parce que nous ne savons plus qui est président aujourd'hui, est venu ici plusieurs fois, le directeur de l'ENM plusieurs fois. Il y a même dans le dossier qui va être déposé, un plan de gestion du site par l'ENM qui fait sa force aussi, au niveau de l'appui. Ce projet sera représenté par Bernard DEKETELAERE à sa commission, à la commission extra-municipale, aux comités de quartier et autres dès que l'on aura le dossier complet. C'est-à-dire dans quelques jours.

M. COMPERE : C'est une précision au niveau du plan de financement. Parce que dans la délibération, je ne vois pas réellement le plan de financement mais uniquement les exercices qui seront impactés. Donc, si je comprends bien la commune mettra 890 000 €. Et d'après ce que je vois de la présentation du budget 2014, 700 000 € et 190 000 € en 2015.

M. le Maire : Non, non, c'est un peu plus complexe que ça. Aujourd'hui, nous avons inscrit 700 et 800 000 sans mettre la recette éventuelle. C'est-à-dire que les 400.000 ou les 210 000 € du FDAN ne sont pas inscrits au niveau du budget. Ils ne seront pas inscrits tant que l'on n'a pas l'arrêté et l'arrêté nous ne l'avons pas. Dès que l'on aura la joie de l'arrêté du FEDER, il est évident qu'on pourra inscrire cette somme. Aujourd'hui, c'est plus complexe. C'est que les crédits FEDER, c'est une grosse machine. Et elle doit impérativement rembourser la totalité des travaux avant le 31 décembre 2015. Parce qu'après c'est fini. C'est le couperet. Donc, nous ne sommes pas encore aujourd'hui, sur les négociations sur le plan du remboursement avec le FEDER, ce serait peut être malvenu. Le plan de remboursement se fera toujours par rapport à une justification de factures et de travaux réalisés. Donc, ils vont dire à un moment donné, vous êtes parti sur tel niveau de travaux. On pourra vous rembourser quand vous aurez fini à N+3 ou 4 semaines. Par contre le FDAN, nous savons que ce ne sera pas sur l'exercice 2014. Ça c'est bien clair, on le sait. Le Département doit faire face à une augmentation très sensible du nombre de RSA, 9 % d'augmentation. Ils ont 200 millions à trouver. Donc, ils ont gratté un peu partout. Et ils ont repoussé sur l'année 2015. Le Département a déjà financé certaines études hydrauliques et sur la biodiversité. Et le Département a été à nos cotés en matière de coproduction de dossier. De toute façon, j'ai demandé à Bernard de réunir sa commission, de vous présenter, de refaire un point complet sur le financement en totalité, à savoir les canalisations, les garages, les chemins, combien ça coûte, etc. et de vous montrer aussi le plan qui a quelque peu évolué parce que nous avons eu des demandes particulières notamment au niveau de la sauvegarde des zones humides et de la biodiversité. Un dossier passionnant.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

8 – Modernisation du réseau informatique de la mairie – Subvention parlementaire

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Disposer de structures informatiques performantes est devenue une obligation pour les collectivités qui ont à faire face à un meilleur traitement de la demande des administrés et à des obligations de dématérialisation qui se généralisent.

Le réseau informatique installé en mairie lors de sa construction en 1995 doit, même s'il a bénéficié de quelques adaptations, être revu de façon complète pour pouvoir répondre à ces impératifs de développement et de performance recherchés.

La mise en œuvre d'un système de virtualisation de nos serveurs couplée à une adaptation du chemin de câble permettra, outre une sécurisation de notre installation, une capacité de traitement de nos données utile à nos besoins et évolutive.

Cette opération nécessitera un investissement significatif estimé à 95.873 euros HT (38.995 HT pour les serveurs et logiciels, 56.878 euros HT pour le câblage).

Je vous invite à solliciter une subvention de 30.000 euros au bénéfice de cette opération, au titre de la réserve parlementaire de Bernard GERARD, Député de la circonscription.

M. le Maire : C'est moi qui vais prendre la parole parce que Charlotte, c'est un dossier qu'elle prend en cours. Oui, ces dernières 48 heures ont été quelques peu laborieuses pour certains d'entre nous. Vous avez pu remarquer que lundi et mardi, les boîtes mail ne fonctionnaient pas comme elles devaient fonctionner. En ce qui me concerne, je n'avais plus d'agenda. J'étais très content parce que je me disais tiens je n'ai rien à faire demain. Ce n'était pas le cas je vous rassure. Et également des messages qui revenaient d'y il a trois ans. C'était un peu glauque. J'ai dit au service que, le minimum, c'est qu'ils auraient pu nous prévenir. De nous envoyer un mail vendredi, en disant, attention, la semaine prochaine il y a un risque de perturbations. Les services m'ont répondu que tout devait bien se passer. Mais tout ne s'est pas bien passé. Donc aujourd'hui, c'est à peu près résolu dans la globalité. On a retrouvé toutes nos données. Cette demande de subvention parlementaire, c'est pour la modernisation de notre réseau. Notre réseau est vieillissant. Non seulement le réseau, mais aussi, je dirais tout ce qui est serveur et logiciels. C'est qu'au fil des années, on a accumulé des pièces et des pièces, des mails et des mails. Tout le monde a des PDF en mémoire. Tout le monde a des images en mémoire. Et bien, il faut es stocker quelque part. Aujourd'hui, nous n'avions plus de ressources possibles sur nos logiciels et sur nos serveurs. Donc, il y a eu une proposition qui a été faite par nos services de virtualiser et d'investir près de 100 000 € hors taxes, c'est significatif, pour remettre notre réseau en fonction. Je ne sais pas pour combien de temps. Donc, j'ai sollicité le Député de la circonscription. Et il m'a donné un accord verbal en me disant qu'il faut d'abord faire une délibération. Il s'agit donc de demander une subvention parlementaire. Je connais déjà votre réponse M. COMPERE. Je n'anticipe pas mais je sais que vous allez prendre la parole à ce sujet.

M. COMPERE : Comme vous le savez, je suis contre le principe de la réserve parlementaire. Et là, j'y crois encore plus parce que je pense quand même que cette modernisation, qui est indispensable, doit être au niveau du fonctionnement normal et non pas au niveau d'une subvention liée à un parlementaire car s'il ne s'agit pas, ici, soit d'installer une statue soit d'une action ponctuelle, etc. C'est vraiment quelque chose qui est lié au fonctionnement normal et naturel de toute commune. Normalement toutes les communes devraient être sur le même pied d'égalité. Donc là, ça rajoute encore ma volonté de voter contre cette délibération.

M. le Maire : Je vais donner une petite précision. Je vous respecte toujours. Vous êtes contre les subventions parlementaires. Ok, sur le deuxième point, c'est fait. Je n'attendais pas la subvention. C'est un bonus. Nous avons voté et engagé. Je n'ai pas attendu cette subvention pour le réaliser. De toute façon, nous étions dans l'obligation de le réaliser. Je pèse bien. Cela aurait été une erreur, une faute même, je dis, d'un premier magistrat de ne pas s'adapter par rapport à l'évolution de la société. On l'a vécu ces dernières 48 heures, on a tout perdu, on était tous perdu dans tous les sens. On a anticipé et c'est bien en place.

Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le conseil municipal adopte.

9 – Travaux de mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux – Subvention parlementaire

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans le cadre des actions visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, il est proposé d'engager des travaux de mise aux normes réglementaires dans l'enceinte de plusieurs de nos bâtiments.

Il s'agit en l'occurrence de trois opérations ponctuelles nécessaires à la prise en compte du handicap dans des locaux particulièrement fréquentés de notre commune, soit :

- Des travaux d'adaptation des sanitaires dans :
 - o La salle André Malraux : 5.000 euros HT
 - o La salle Courcol : 5.000 euros HT
- Des travaux de remplacement de portes à l'école Saint-Exupéry : 7.300 euros HT

Soit un coût global de 17.300 euros HT.

Je vous invite à solliciter une subvention de 50% du montant de ces travaux au titre de la réserve parlementaire de M. Jean René LECERF, Sénateur du Nord.

M. le Maire : Même chose, c'est un plus. Je sollicite le Sénateur du Nord, Jean-Marie LECERF, pour des travaux de mise en accessibilité notamment à la salle André Malraux, la salle Courcol et l'école Saint Exupéry. C'est l'adaptation des sanitaires et je rajouterai pour la salle Courcol, la continuité de la cuisine. Nous avons quelques difficultés à ce sujet là. Et sur Saint Exupéry, c'est le remplacement de portes. Donc, il y a un coût global de ces travaux d'un montant de 17 300 € qui seront réalisés. Et les 50 %, c'est le bonus.

Par 32 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le conseil municipal adopte.

10 – Réseau d'éclairage public rue de l'Escalette – Demande de subvention DETR

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

A l'occasion des travaux de requalification de voirie de la rue de l'Escalette, menés en partenariat avec les services communautaires compétents en la matière, la commune a entrepris de rénover son réseau d'éclairage public dans une double perspective de mise aux normes de sécurité de ses installations et d'économies d'énergie.

Il est prévu d'intervenir sur la totalité du réseau de la rue de l'Escalette, soit entre la rue Gallieni et la rue du Congo.

Les travaux dont le montant avoisine les 279.000 euros HT, consistent renforcer la sécurité et la fiabilité du réseau en remplaçant le câblage ancien et aérien de cette voie en l'installant en réseau souterrain, d'implanter des candélabres propres à la commune permettant de s'exonérer de l'obligation d'utiliser des supports parfois vétustes, gérés par les concessionnaires et dont on ne contrôle que difficilement le remplacement, tout en appliquant des mesures propres aux économies d'énergie (temporisation de l'intensité par économiseur d'énergie, suppression des sur-éclairages, utilisation de luminaires haute performance...).

Ces travaux de requalification de l'espace public prédisposent l'ambitieux programme de rénovation de l'habitat du quartier de l'Escalette, retenu au Master Plan présenté au World Forum par Jérémy Rifkin dans la perspective de « la 3ème Révolution industrielle » dite de transition énergétique, portée par la Chambre du Commerce et d'Industrie de région Nord de France et le Conseil Régional Nord – Pas de Calais.

En 2014, la commune reste éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux instituée par la loi de finances 2011, son potentiel financier moyen restant inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen des communes dont la population est supérieure à 2000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants.

Dans la mesure où ces travaux répondent aux catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter le concours de l'État pour un montant maximal de 40% du coût HT de l'opération, étant précisé que le financement de cet équipement sera assuré sur l'exercice budgétaire 2014.

M. le Maire : Là, ce n'est plus la subvention parlementaire. C'est la demande d'une subvention DETR. C'est la dotation d'équipement des territoires ruraux. Nous ne sommes pas territoire rural. Je le dis de suite. C'est qu'il y avait deux dotations auparavant qui ont fondu en une et qui s'appelle maintenant DETR. Je siège à la DETR. Ce sont des crédits d'État qui sont alloués à la bienveillance du Préfet. Et le Préfet, en fonction de l'intérêt du programme, participe au financement. Donc, ce que je vous propose dans le cadre des travaux de la rue de l'Escalette, notamment pour l'éclairage public et la mise en souterrain des réseaux, c'est de faire une demande de subvention DETR pour un montant maximal à hauteur de 40%, parce que je ne sais pas, c'est en fonction de l'avis du Préfet, 40 % étant le plafond. Je ne pense pas qu'il donnera 40 %. S'il donne les 40 %, ce serait extraordinaire. Mais comme les crédits DETR sont également en diminution par rapport à l'année passée, je pense qu'il aura du mal à donner 40 %. C'est bien entendu au titre de la troisième révolution industrielle. C'est à dire que l'éclairage que nous souhaitons mettre en place, c'est un éclairage qui est optimisé en matière d'économie d'énergie. C'est en leds avec temporisation. C'est-à-dire que quand passe un piéton, l'éclairage devient plus fort et quand il est passé, l'éclairage devient plus faible. C'est au goût du jour par rapport à notre volonté d'avoir dans ce quartier, en matière de réhabilitation, la réponse au plan Rifkin.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

11 – Travaux d'effacement des réseaux rue de l'Escalette – Demande de subvention SIMERE

M. Joseph SANSONE, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre du programme pluriannuel de voirie (2009-2014) en collaboration avec LMCU, les travaux d'aménagement de la rue de l'Escalette sont programmés pour le courant 2014.

Dans l'objectif de poursuivre son engagement quant à la dissimulation des réseaux aériens qui jalonnent les axes de la ville, la commune souhaite accompagner ces travaux en enfouissant les câbles, aux fins d'amélioration esthétique, et par effet induit en réfectionnant l'éclairage public.

De ce fait, pour ce qui concerne les réseaux électriques, le SIMERE (Syndicat Métropolitain des réseaux de transport et de distribution d'énergies) permet à ses adhérents de solliciter une participation pour chaque chantier d'amélioration esthétique à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

Il vous est donc proposé :

- de valider la réalisation des travaux d'effacement des réseaux basse tension, numéricable, France télécom et rénovation de l'éclairage public rue de l'Escalette.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du SIMERE à hauteur de 40 % du montant HT de la part basse tension.

M. SANSONE : C'est une demande de subvention qui rejoint la première. A savoir qu'aujourd'hui, il est possible, puisque nous faisons partie du syndicat intercommunal qui s'appelle le SIMERE, de lui demander une subvention pour l'enfouissement de ces réseaux. Je vous demande simplement de valider cette autorisation et de demander au SIMERE environ 40 %. Je précise que le SIMERE, ce n'est pas 40 % des 297 000 € que l'on engage. C'est 40 % sur une petite partie simplement. C'est surtout les réseaux EDF. Sur les réseaux basses tensions, c'est-à-dire numéricable, téléphone, on n'a rien du tout. Il faut le savoir.

M. le Maire : Sur les poteaux, non plus. Sur le gaz, non plus. C'est-à-dire que le SIMERE est financé en grande partie par EDF. Et EDF, quand on met ces réseaux en souterrain et bien, il participe financièrement. Donc, c'est un juste retour. Le SIMERE en fin de compte, fait fonction de caisse. L'EDF verse et le SIMERE reverse derrière.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

12 – Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 18 septembre 2013, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 23 janvier 2013 qui s'est prononcé favorablement pour toute modification du tableau des effectifs, tant en création qu'en réduction de postes, dans la mesure où cela n'a pas pour effet d'entraîner une suppression effective d'emplois.

Il vous est proposé d'arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme ci-joint.

M. le Maire : Je vais vous faire une synthèse. Donc, nous augmentons de trois postes d'adjoint technique de deuxième classe. Il y en avait un de disponible, donc cela fait $3 + 1 = 4$. Alors les quatre sont pour 3 postes au niveau des services techniques, notamment des personnes qui sont des techniciens polyvalents pour la maintenance des bâtiments qui ont eu depuis une année, des reconductions de contrat sur reconduction de contrat, sur reconduction de contrat. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus reconduire les contrats. Nous sommes obligés de les stagiairiser. Il s'agit de deux ouvriers polyvalents au niveau des services techniques et également du deuxième concierge de l'espace multisports. Et le quatrième agent, c'est un agent d'entretien au centre petite enfance Noëlle Dewavrin qui a fait des remplacements d'agents malades depuis 2012 et qui est affecté depuis maintenant une année sur un emploi permanent. Donc on se doit de la stagiairiser. Et l'autre modification, c'est la création d'un poste de brigadier. Donc, on supprime un poste de gardien pour mettre un poste de brigadier pour répondre à la promotion du 6^{ème} policier que nous venons d'embaucher, M. Guillaume FLON qui est titulaire de ce grade. Donc, nous devons créer ce grade pour lui.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

13 – Tarifs des séjours de vacances

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a adopté les principes de fonctionnement et la méthode de calcul des tarifs à appliquer pour les séjours de vacances d'été.

Pour l'été 2014, après étude des propositions issues de la procédure légale et avis favorable de la commission n°2 du 21 février 2014, les séjours suivants ont été retenus :

- à Eymouthiers en Charente, pour 40 enfants de 6 à 12 ans
- à Saint Julien en Born dans les Landes, pour 20 jeunes de 13 à 17 ans

Considérant que le coût global par enfant demeure inchangé, il vous est proposé de reconduire les tarifs applicables suivants :

Tranches par QF CAF mensuels CAF Pro/nombre de parts)	(Revenus	Tarif par jeune en €
Tranche 1 = Inférieur ou égal à 400 €		135
Tranche 2 = Entre 401 € et 800 €		180
Tranche 3 = Entre 801 € et 1100 €		225
Tranche 4 = Entre 1101 € à 1400 €		315
Tranche 5 = Entre 1401 € et 1700 €		360
Tranche 6 = Entre 1701 et 2000 €		450
Tranche 7 = Entre 2001 et 2400 €		540
Tranche 8 = Supérieur à 2400 €		585
Tranche 9 = Extérieurs		675

Étant précisé que le paiement devra s'effectuer dès validation de l'inscription :

- soit dans sa totalité
- soit, sur demande de la famille, en deux versements, avec un 1^{er} versement à l'inscription au moins égal à 50% du coût du séjour, le solde devant être réglé au plus tard un mois avant le départ.

M. DESMETTRE : Nous allons pouvoir annoncer la reconduction des séjours de vacances. Je rappelle que les séjours de vacances sont inscrits dans le contrat enfance-jeunesse. C'est une enveloppe de 54 000 € qui permet à 20 ados et à 40 enfants, 6-12 et 13-17 ans, de pouvoir partir. Cette année, nous avons sélectionné en commission la possibilité d'aller en Charente à Eymouthiers. Qui est plutôt un lieu, pour M. COMPERE, basé sur l'environnement et le développement durable, l'appréhension d'un lieu finalement comme une ferme pédagogique. Ce qui n'empêchera pas aux enfants de faire du kayak et de pratiquer des disciplines sportives. En même temps une nouvelle destination, c'est Saint Julien en Born qui est dans les Landes. Là, c'est plus pour les ados. Là, on aura encore une activité aquatique puisque ce sera basé sur le surf. On retiendra les mêmes tranches de participation des parents notamment pour la tranche 1 inférieure à 135 € et pour les extérieurs à 675 €. Avec toujours cette possibilité de versement en 2 temps ou en totalité pour les parents qui le souhaitent. Il faut rappeler qu'un séjour de ce type, c'est à peu près 900 € par enfant. C'est exactement le même coût que pour 2013. Je vous propose de valider ces taux de participation en termes de coût et de retenir ces deux destinations pour les futurs séjours de vacances. Alors, c'est l'occasion aussi d'annoncer la présentation du dispositif par les prestataires et les équipes, le 17 mai, à Jean Richmond, lors du forum de l'été. Pour ceux qui en ont l'habitude, je vous demande de bien vouloir participer à cette manifestation. C'est toujours intéressant de voir les prestations qui sont offertes.

M. le Maire : C'est peut-être la dernière année. L'année prochaine, on devra peut-être augmenter parce que le prestataire devra faire face à l'augmentation ne serait-ce que de la TVA. Sur les coûts de transport, c'est important. Sur l'alimentation sur place, ce sont également des postes importants. Donc, nous, cette année, on applique. Il n'y a pas eu d'augmentation de la part du prestataire donc on n'augmente pas. L'année prochaine, il faudra avoir des discussions au niveau des commissions.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

14 – Avenant au contrat enfance jeunesse – Deuxième semaine d'accueil de loisirs pendant les vacances de la Toussaint

M. Thomas DESMETTRE, Adjoint, Rapporteur ;

Depuis la rentrée scolaire 2012-2013, les vacances de la Toussaint ont été allongées de quatre jours par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Soucieuse d'offrir aux familles mouvalloises des solutions de garde éducatives à la modification des vacances réalisée par l'Etat, la Ville de Mouvaux avait alors défini une position claire, précisée dans un extrait de commission thématique réunie le 09 février 2013.

Il y était stipulé qu'en cas de partage du coût supplémentaire qu'impliquait la mise en place d'une seconde semaine d'Accueil de Loisirs pour toutes nos structures de 3 à 17 ans, la Ville s'engageait à mettre en œuvre de la 2^{ème} semaine d'ALSH pendant les vacances de la Toussaint.

Aussi, après officialisation de la participation financière de son partenaire, la Caisse d'Allocations Familiales, et conformément à sa position initiale, la Ville mettra en place des ALSH à cette période supplémentaire de vacances de Toussaint dès l'année 2014.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse précisant les conditions de financement de cette action nouvelle.

M. DESMETTRE : Ce sera une nouvelle action. C'est sur la deuxième semaine des vacances de la Toussaint. Comme on s'était engagé la dernière fois. S'il n'y avait pas de participation de la Caisse d'Allocations Familiales sur cette deuxième semaine, nous ne nous y engageons pas en tant que municipalité. Or, la CAF est venue vers nous pour nous cofinancer cette deuxième semaine. Donc, c'est une chose qui pourra être incorporée au contrat enfance jeunesse. Donc, vous autorisez M. le Maire à signer un avenant dans ce sens afin que, dès les vacances de Toussaint 2014, il puisse y avoir cette deuxième semaine.

M. le Maire : Une deuxième semaine qui a été fortement demandée par les parents. Encore une fois, ça a été mis en place d'une façon unilatérale par l'Etat. On a été mis devant le fait accompli. Et nous ne pouvions pas la mettre en place parce que sinon nous n'avions plus de contrat enfant-jeunesse. Donc on attendait l'accord de la CAF qui a donné son accord. Et bien sûr un accord qui va aussi avec une participation financière, cela va de soi.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte.

Questions diverses :

M. le Maire : Il s'agit d'une question transmise par M. HALLE, au sujet de deux Mouvalloises qui ont eu les honneurs de la République et qui ont été l'une médaillée dans l'Ordre d'Officier des Palmes Académiques et notre collègue, Anne COLLOT, comme Chevalier des Palmes Académiques. Donc, bien entendu, M. HALLE, il y a une tradition républicaine qui veut que, quand des personnes ont rendu des services qui sont reconnus, que leur ville leurs fasse honneur. Donc, je proposerai aux deux personnes, si elles veulent bien, de procéder à ces remises le même jour si elles le souhaitent. Sinon bien sûr, en concertation, on trouvera une solution. Mais nous faisons aussi une tradition, c'est que ces médailles, nous les remettons toujours lors de la manifestation de départ des enseignants ou la manifestation de fin d'année pour remercier les enseignants. Donc, cette manifestation aura lieu mardi 1^{er} juillet, à 18 heures. Et c'est au cours de cette manifestation que l'on honorera ces deux Mouvalloises, si bien entendu elles en sont d'accord, si bien entendu elles sont présentes. Même chose, ces remises de médailles ont été données en grande partie au titre de la DDEN. Donc, M. CALLEWAERT qui en est le président d'honneur national, se met à votre disposition pour cette remise. Si vous souhaitez une autre personne, bien entendu, il faut nous en faire part pour que l'on puisse la prévenir et qu'elle puisse agir également. Mais je sais que Monique DELANNOY, pour ne pas la citer, avait demandé que ce soit Daniel CALLEWAERT qui est mouvallois également et qui a été conseiller municipal également. Je laisse à Anne COLLOT le soin de décider qui elle souhaite pour la remise. Bien entendu, je souligne que les deux médailles sont prises en charge sur les modestes crédits de la ville de Mouvaux. Et même chose, nous aurons le plaisir, comme toute organisation, de vous mettre en rapport avec le service protocole à ce sujet, pour inviter les proches, amis et ceux que vous avez croisés dans votre carrière professionnelle. Il vous suffira de donner le listing pour que l'on puisse envoyer les cartons d'invitation. Donc, si cela vous convient le 1^{er} juillet, je vais vous le confirmer par écrit. Je vous ai envoyé à toutes les deux votre diplôme. Je l'avais gardé sous le coude parce que nous étions en campagne électorale et j'avais des ordres de la part du Préfet à ce sujet là. Dès que la campagne s'est terminée, je vous ai envoyé tout de suite vos diplômes respectifs par porteur parce que je ne voulais que cela se perde. Donc, maintenant, il y a cette mise en place. Je vous laisse prendre le temps de la réflexion.

AGENDA

Vendredi 18 avril, 18h30 – salle du CM : Soirée de présentation du Benjamins Tour organisée par le Comité du Nord de Judo

Lundi 21 avril, de 14h à 18h – parc du Hautmont : 5^{ème} édition du Festi'Choco organisé par le CMJ

Samedi 26 avril, 11h – salons HDV : Noces d'Or des époux NION-DESRUMAUX

Dimanche 27 avril : 70^{ème} anniversaire du Train de Loos – Cérémonie du souvenir des victimes et héros de la déportation

10h45 : rassemblement au parc du Mémorial

11h : cérémonie de recueillement

11h30 : vin d'honneur dans les Salons de l'hôtel de ville

Mardi 29 avril : Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

11h45 : Rassemblement au parc du Mémorial

12h : cérémonie officielle et dépôt de gerbe

Jeudi 1^{er} mai, 10h – salle Bercker : Remise des médailles du Travail

Jeudi 1^{er} mai, de 8h à 13h – rue Franklin Roosevelt et adjacentes : Braderie organisée par le Lions Club

Jeudi 8 mai, 11h – parc du Mémorial : Commémoration de l'Armistice

Vendredi 9 mai, 18h30 – salons HDV : Inauguration du XXVème Salon des artistes peintres et sculpteurs mouvallois. L'exposition a lieu du 10 au 18 mai

Mercredi 21 mai, 19h : Conseil municipal

Jeudi 22 mai, 19h – salle du Conseil municipal : Accueil des nouveaux Mouvallois

Vendredi 23 mai, à partir de 18h : Fête des Voisins

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 heures.